

COMMUNE DE SORAL



Législature 2025-2030
Délibération No 7 / 2025
Séance du 3 novembre 2025

Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 50'000 F destiné à la réfection de 22 couvercles télécom liée aux travaux de renouvellement des enrobés bitumineux routiers sur les routes de Rougemont et des Mangons

Vu la campagne de reprofilage 2025 des enrobés bitumineux sur les routes de Rougemont et des Mangons, en lien avec le rapport sur le bruit routier de janvier 2021,

Vu la pose dans le courant de l'année 2025, d'un revêtement phonoabsorbant sur les routes de Rougemont et des Mangons,

Vu le devis du 6 août 2025 de l'entreprise Colas, concernant les travaux sur 19 couvercles EU et 29 couvercles EC pour un montant de 106'176.80 F dont la facture sera remboursée par le FIA,

Vu le devis du 6 août 2025 de 49'679.65 F de l'entreprise Colas, concernant les travaux sur 22 couvercles télécom à charge de la commune,

Vu le courrier envoyé le 22 août 2025 à la direction de l'Office cantonal du génie civil, demandant la prise en charge par le canton des travaux concernant les couvercles télécoms,

Vu la réponse négative de l'Office cantonal du génie civil reçue le 9 septembre 2025,

Vu l'information donnée en séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025, concernant le vote de ce crédit budgétaire supplémentaire lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 3 novembre 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 voix contre, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000 F destiné à la réfection de 22 couvercles télécom liée aux travaux de renouvellement des enrobés bitumineux routiers sur la route de Rougemont,
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.